



Incroyable **mais vert !**

ACTEURS DE LA
FILIÈRE PLASTIQUE,
BÉNÉFICIEZ DES
AIDES DE L'ADEME.

OBJECTIF 100 % PLASTIQUES RECYCLÉS

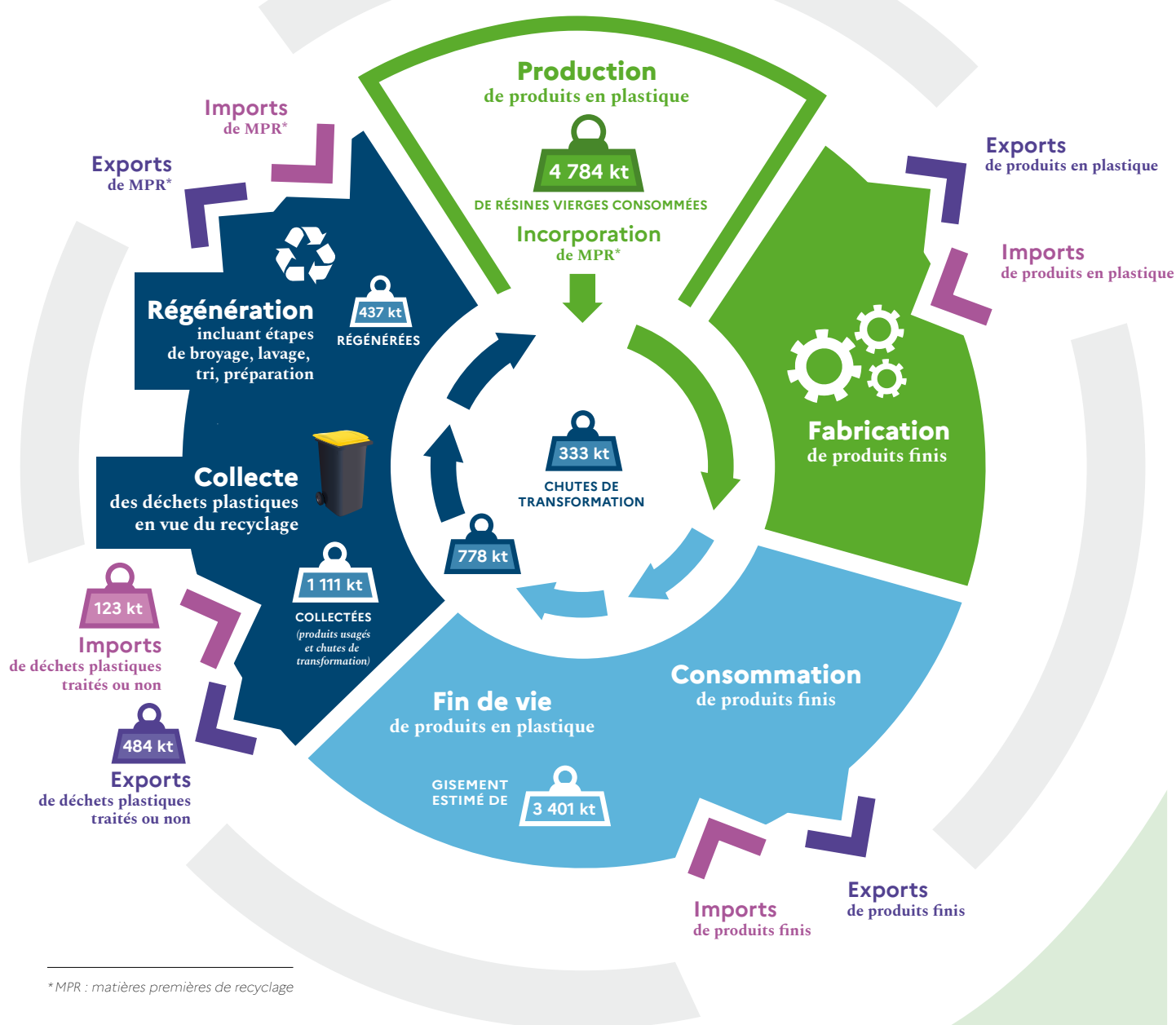


L'omniprésence des plastiques dans l'environnement est devenu un sujet majeur de préoccupations publique, scientifique et réglementaire au cours des dernières années.

En France, les taux de récupération et de recyclage des plastiques sont faibles comparés à d'autres filières.

Le gisement de déchets plastiques est extrêmement diffus, difficile à capter, et présente une pluralité de polymères et de plastique à usage unique qui complexifient le tri, le recyclage, la réutilisation ou le réemploi.

LE CYCLE DE VIE DES PLASTIQUES EN FRANCE



À l'heure actuelle, peu de matières plastiques recyclées sont réintégrées dans de nouveaux produits en France.

Or, l'intégration de plastiques recyclés permet un véritable gain environnemental : ainsi, une tonne de plastiques régénérés et réincorporés dans un nouveau cycle industriel (en substitution d'un plastique vierge) contribue à un bénéfice important pour de nombreux impacts environnementaux, notamment la réduction de l'effet de serre de 1 300 à 2 200 kg CO₂ éq. évités par tonne de plastique régénéré et réincorporé, selon la résine.

Par ailleurs, les actions d'écoconception, de réemploi, de réutilisation, de recours au vrac permettent de limiter la mise sur le marché de produits en plastique à usage unique.

Dans ce contexte, l'ADEME propose un accompagnement aux acteurs de la filière Plastique à chaque étape de la chaîne de valeur.

En 2016, la demande en matières plastiques vierges en France s'élevait à environ 4,8 millions de tonnes.

Sur un gisement national de déchets plastiques estimé à 3,4 millions de tonnes, seules 778 000 tonnes de déchets de post-consommation et 333 000 tonnes de déchets plastiques issus de chutes de transformation (soit 1 111 000 tonnes au total) étaient récupérées en vue du recyclage.

LES SOUTIENS FINANCIERS DU PLAN FRANCE RELANCE



Dans le cadre du Plan France relance pour la transition écologique, plus de 200 millions d'euros sont dédiés à la filière Plastique pour accompagner les entreprises et les collectivités pour le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

LES ACTEURS CIBLES DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET LES DISPOSITIFS FRANCE RELANCE EN FONCTION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

• Soutien aux recycleurs

- > soutien aux études de faisabilité et tests
- > soutien aux investissements



Régénération
incluant étapes
de broyage, lavage,
tri, préparation

Collecte
des déchets
plastiques
en vue du
recyclage



• Soutien à la modernisation des centres de tri et déploiement du tri sélectif sur la voie publique

- > soutien aux études
- > soutien aux investissements (prise en compte de l'innovation par une bonification)
- > soutien spécifique à la collecte outre-mer

Production
de plastiques vierges

Incorporation
de MPR*

• Dispositif ORPLAST

- > soutien aux études de faisabilité et tests
- > soutien aux investissements d'incorporation de MPR* plastique
- > soutien aux études des donneurs d'ordre et utilisateurs finaux



Fabrication
de produits
finis

• Soutien au réemploi et/ou substitution des emballages plastiques à usage unique

- > soutien aux études
- > soutien aux investissements
- > soutien à l'expérimentation



Fin de vie
de produits
en plastique



Consommation
de produits
finis

Accompagnement de la filière plasturgie

- > diagnostics stratégiques
- > aide au montage des projets

* MPR : matières premières de recyclage

LES AXES D'ACCOMPAGNEMENTS ET LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

1

Accompagner et soutenir des actions de prévention mises en œuvre par les **acteurs de terrain** (collectivités, associations, entreprises) visant les différentes cibles consommatrices de produits (grand public, administrations, achats professionnels).

2

Accompagner la transformation des **entreprises de la plasturgie** dans la mise en œuvre des évolutions réglementaires afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) : soutien aux investissements pour la réduction, le réemploi, la réutilisation ou le développement de solutions de substitution concernant les emballages plastiques, afin d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 et réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché.



RÉDUCTION, RÉEMPLOI OU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE SUBSTITUTION AUX EMBALLAGES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

CIBLES :

entreprises et collectivités utilisatrices d'emballages en plastique (dont restauration livrée, activité de restauration...)

	TYPE D'AIDES		
	Études de faisabilité, diagnostics	Expérimentations (tests avant investissements)	Investissements
Substitution d'un emballage plastique à usage unique par un emballage d'un autre type de matériau recyclable	X	X	X
Substitution d'un emballage plastique à usage unique par un emballage réemployable	X	X	X
Réduction par allègement (poids et volume) ou suppression d'un élément ou la part de plastique dans les emballages	X	X	X

PLUS LARGEMENT POUR LES PRODUITS PLASTIQUES AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

CIBLES :

activités économiques

	Diagnostic ou étude	Investissement
Équipements de réemploi, réparation et réutilisation		X
Équipements de réduction des déchets des activités économiques		X
Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantiers	X	



L'ADEME accompagne également les entreprises dans une démarche d'écoconception pour augmenter la recyclabilité de leurs produits, l'incorporation de matières recyclées et de façon plus générale la diminution de leur impact environnemental.

	Diagnostic ou étude	Investissement
Études préalables visant à améliorer la performance environnementale des produits et des services	X	
Investissements dans la performance environnementale des produits et services		X

CIBLES : tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...)

CIBLES : tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, collectivités, syndicats, associations...)

3

Accompagnement à la structuration des filières de collecte et de tri des plastiques afin de mobiliser la matière notamment par le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, la modernisation des centres de tri d'emballages, les projets ambitieux et innovants de tri au delà des exigences des filières REP*, ou encore l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantier.



EMBALLAGES MÉNAGERS

CIBLES : collectivités et établissements recevant du public

- Soutien au déploiement du tri sélectif sur la voie publique ou les lieux publics, notamment des emballages plastiques consommés hors domicile
- Soutien à la modernisation des centres de tri d'emballages ménagers pour qu'ils puissent accueillir et trier des flux plus importants et les nouveaux emballages en plastique liés à l'extension des consignes de tri. La date limite d'acceptation des dossiers de demande d'aide est fixée au 30 juin 2022.

HORS EMBALLAGES MÉNAGERS

CIBLES : entreprises

	Diagnostic ou étude	Investissement
Réalisation de centres de tri et de préparation des déchets	X	
Centres de tri (hors tri soutenu par les filières REP) et de préparation des déchets		X
Déchèteries professionnelles	X	
Construction et modernisation des déchèteries professionnelles		X

*REP : responsabilité élargie du producteur



4

Accompagner le développement de la **filière du recyclage** au travers de l'innovation, de l'augmentation de capacité, du traitement de nouveaux gisements ou le développement de nouvelles technologies, notamment le recyclage chimique.

Ces soutiens ont pour objectif de maintenir et renforcer la capacité industrielle de recyclage des plastiques, indispensable pour pouvoir atteindre l'objectif ambitieux, fixé dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) de tendre vers 100 % de plastiques recyclés en France d'ici 2025.

DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA VENTE DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES

CIBLES : entreprises du recyclage

Mesure mise en œuvre qui a permis de soutenir fin 2020, 60 projets (dispositif clôturé).

AIDES AUX ÉQUIPEMENTS DE VALORISATION MATIÈRE

CIBLES :

entreprises du recyclage des plastiques (préparation/régénération)

	Diagnostic ou étude	Investissement
Recyclage des plastiques	X	
Recyclage des plastiques		X

Augmenter l'incorporation

de matières premières de recyclage (MPR) plastiques par les plasturgistes en substitution à de la matière vierge en soutenant les investissements dédiés à l'incorporation de matière plastique recyclée et aux technologies de recyclage.

5

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS ORPLAST QUI VISE À SOUTENIR L'INCORPORATION DE MATIÈRES RECYCLÉES PAR LES PLASTURGISTES

CIBLES : entreprises de la plasturgie

	Diagnostic ou étude	Investissement
Incorporation de matières plastiques recyclées	X	
Adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées		X

[ORPLAST](#)

6

Accompagner
l'animation
des acteurs de
l'ensemble de la
chaîne de valeur
pour mener à
bien la transition
écologique.

SOUTIEN FINANCIER DE BPI

CIBLES : start-up et entreprises
se développant à l'international

- Missions de conseils (évaluation de stratégie, gestion de trésorerie, sécurisation de chaîne d'approvisionnement) et modules thématiques.
- Programmes accélérateurs plasturgie.
- Diagnostics stratégiques (notamment pour aide à la reconversion/diversification).



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

CIBLES : entreprises de la plasturgie

Pour augmenter l'incorporation de matières premières de recyclage plastiques, aide au montage des projets. Accompagnement réalisé notamment par IPC et POLYVIA.



AUTRES SOUTIENS

agirpourlatransition.ademe.fr



FONDS DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Un appel à projets portant sur l'efficacité énergétique, élargi à la transformation des procédés pour la décarbonation de l'industrie.

TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME

- > Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres ;
- > Premiers pas vers l'écoconception ;
- > Compacteur mécanique à balle (plastiques).

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Acteurs de la filière Plastique
profitez des aides de l'ADEME
pour viser la transition écologique
réemploi - réutilisation - recyclage**

À vous d'agir !

Consultez les aides de l'ADEME :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

